



Réponses aux questions des représentants de proximité CFTC SE de novembre 2024

1. Covid et mesure sanitaire en PAP

Le covid revient périodiquement et de nombreux cas sont recensés selon les périodes et les villes. La direction peut-elle envisager de mettre à disposition aux conseillers qui le souhaite une protection en plexiglass adaptée ?

Les PAP peuvent-ils être équipés en gel hydroalcoolique afin de réduire les risques de transmission ?

Réponse : sujet non spécifique au Territoire sud-est et posé dans d'autres territoires RP.

La crise sanitaire est derrière nous, une majeure partie de la population est vaccinée contre le COVID. S'il est toujours présent, ce dernier a perdu en pathogénicité..

Alors que toutes les restrictions gouvernementales sont levées, il n'est pas prévu de remettre en place des dispositifs barrières lourds dans les services, tels que les plexiglass. Il appartient à chacun de prendre ses précautions.

Néanmoins, les dispositifs simples de désinfection telles que les bouteilles de gel hydroalcoolique, restent disponibles via les commandes stocknet.

2. RO des semaines comportant des jours fériés

La Direction peut-elle nous confirmer qu'il n'y pas de RO les semaines de jours fériés ? Nous avons eu des remontées ou les salariés n'ont pas été informés ceci génère un manque de visibilité sur leurs organisations.

Réponse : Cf réponse à la question 1 des RP CFTC SE d'octobre 2024.

3. Recrutement CRC COM VÉNISSIEUX

Nous sommes surpris d'apprendre que le CRC COM de Vénissieux stop les recrutements jusqu'à fin 2025. Après l'annonce de la fermeture du CRC de Montrouge et Cariou, les salariés s'inquiètent. Pouvez-vous nous expliquer ce choix sachant que des recrutements continuent dans d'autres CRC COM ?

Réponse : la demande ne relève pas de la compétence RP. Il n'y a, à date, pas de sujet sur Vénissieux. Les actions pour l'heure sont d'accompagner les équipes et leur cohésion.

4. PAP de CROLLE Problème Immo

Les infiltrations perdurent et de nouvelles pluies sont attendues. Vous nous avez annoncé à la CRP du mois de septembre que des travaux avaient été validé par le bailleur et étaient prévus pour le dernier trimestre 2024. Est-ce qu'une date a été déterminé ?

Réponse : Les travaux en question incombent effectivement au bailleur du local. Le dossier est suivi par les équipes immo en particulier sur le calendrier.

5. PAP de CROLLE Problème Immo suite

Avec le regroupement des salariés du PAP de Pontcharra, tous les bureaux seront occupés dont les bureaux à l'étage. L'escalier étant dangereux (un salarié a déjà chuté) une demande de rampe avait été demandée. Est-ce que la demande a été validée ? Et si oui, à quelle date cette rampe sera-t-elle installée ? Il y a également le lino de l'escalier qui révèle une bosse, ce qui peut faire chuter les salariés ou sociétaires. Est-ce que le problème peut être rectifié au plus vite ?

Réponse : le sujet est également en cours d'instruction par les équipes immobilières.

6. Base d'entraînement Nouveaux Talents :

La Macif recrute régulièrement des nouveaux talents. Ces salariés destinées aux agences vont suivre la formation "cap vers le pap". Ils vont donc aborder de nouveaux univers comme la santé, la prévoyance,... Une formation efficace est, à nos yeux, un mix entre théorie et pratique, notamment informatique. Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'existe aucune base d'entraînement informatique pour s'exercer avant le passage dans la "vraie vie" ? Dans l'affirmative, quand envisagez-vous d'y remédier ?

Réponse : La demande qui est une revendication, ne relève pas de la compétence RP.

En outre, sujet non spécifique au territoire sud est et posé dans d'autres territoires RP.

La base d'entraînement, en tant que copie de G2A dotée de l'ensemble des menus déroulants, permet d'aborder les passerelles dans tous les univers.

Dans le cadre de "Cap vers le PAP", des ateliers de mise en situation sur les 3 métiers sont prévus pour faire monter en compétences les nouveaux talents dans le domaine de la diversification.

7. Télétravail

L'accord de télétravail prévoit la réversibilité du télétravail unilatéralement à l'initiative du salarié ou du manager. Quand il s'agit d'une décision du manager, avez-vous fixé une durée maximum de retrait du télétravail, à savoir 1 semaine, 1 mois, trois mois etc avant réexamen de la demande ?

Réponse : sujet non spécifique au territoire sud est et posé sur d'autres territoires RP.

Nous renvoyons à l'accord télétravail et à la FAQ y associée sur RH CONNECT.

Le critère principal du télétravail étant l'autonomie, il n'y a pas de durée maximale au repositionnement du salarié en présentiel à 100% après la mise en œuvre d'une réversibilité du télétravail.

Un plan d'accompagnement managérial est mis en place avec ces jalons permettant d'acter l'évolution du collaborateur.

A l'issue, une appréciation est faite sur la capacité du salarié à reprendre le télétravail. Le délai pour un retour à ce dernier dépend de l'évolution du salarié et de la régularité dans le retour dans la fonction.

8. Constat amiable

La Macif propose dans certaines de ses agences des actions mutualistes comme l'atelier "constat amiable" avec un nombre limité de places. Parfois, les actions mutualistes sont des sessions à distance. Certains salariés Macif n'ont, par le métier exercé, aucun lien avec le sinistre automobile (ressources humaines, comptabilité...) Envisagez-vous d'étendre cet atelier (en distanciel) aux salariés qui souhaiteraient en bénéficier qu'ils soient ou non sociétaires ?

Réponse : sujet non spécifique au territoire sud est et posé sur d'autres territoires RP.
Les actions mutualistes sont accessibles à toutes et tous sur la Communauté Engagée Macif <https://www.macif.fr/engagement/accueil.html>.
Elles sont pilotées par les délégués de la Macif au sein de chaque région politique. Les modalités d'inscription sont fixées par ces élus : action ouverte aux sociétaires/adhérents et ou grand public.